

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27/02/21 à 16H00

A LA SALLE LA FORGE

COMPTE-RENDU 2021-02

Sous la présidence de Monsieur Christian SCHWALBACH,

Conseillers présents : DEMERLE Xavier, HANNEMANN Cécile, JUNG Pascal, KLEIN Christian, SCHEIDLER Jutta, ZIEHL Anita.

Conseillers excusés : Christiane SPECHT (procuration à Christian SCHWALBACH); Herbert KREUTZMANN (procuration à Christian SCHWALBACH).

Conseillers absents : Céline BADEN-KIFFER, Chris STAB.

.....

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 janvier 2021.

Désignation d'un **secrétaire de séance** : ZIEHL Anita.

Le maire propose de rajouter une délibération relative à la location du logement situé au 1^{re} étage 4 rue de l'école.

- **Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 13 janvier 2021**

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 janvier est approuvé à l'unanimité.

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Anita ZIEHL est désignée secrétaire de séance.

DCM 2021-02-01 Choix des entreprises pour la réalisation du projet « Entretien, sécurisation et mise en valeur du château du Weckersburg »

Monsieur le Maire rappelle que les travaux relatifs au projet « Entretien, sécurisation et mise en valeur du château du Weckersburg » ont fait l'objet d'une publication dans le cadre d'un appel public à la concurrence, l'annonce a été publiée le lundi 25 janvier 2021 dans le Républicain lorrain ; les entreprises candidates devaient rendre leur offre au plus tard le lundi 15 février à 12h.

Au terme échu, 8 entreprises (3 en co-traitance) avaient répondu à l'annonce, la commission d'appel d'offre s'est réunie le mardi 23 février dans la salle de la maison Klein. Les critères d'analyse étaient les suivants : valeur technique 35 % délai d'exécution 15 % prix des prestations 50%.

Après analyse des offres d'après les critères établis, les entreprises proposées par la commission d'appel d'offres pour réaliser les travaux sont :

Lot 1 : GROS-ŒUVRE – VRD : BATI-TECH pour 51 619 euros HT

Lot 2 : ESPACES VERTS – JARDINS : PROVERT pour 26 473,94 euros HT

Lot 3 : CHARPENTE – COUVERTURE : SCHUMACHER-MALRIAT pour 33 115,00 euros HT

Soit un total de 111 207,94 euros HT et 133 449,52 euros TTC.

Suite à l'exposé du Maire, le Conseil municipal valide à l'unanimité le choix des entreprises proposées par la commission d'appel d'offres et donne l'autorisation au Maire de signer les documents liés à ce marché.

DCM 2021-02-02 Création d'emploi d'adjoint technique

Suite aux explications fournies par le Maire, le conseil municipal - à l'unanimité - valide la création de poste d'Adjoint technique selon les modalités suivantes :

- ✓ Cadre d'emploi : adjoint technique
- ✓ Grade : Adjoint technique - Adjoint technique de 2^{ème} classe ou Adjoint technique 1^{ère} classe
- ✓ Fonctionnaire ou non titulaire de droit public
- ✓ Durée hebdomadaire de travail : temps complet 35h
- ✓ Date prévue de recrutement : 1^{er} avril 2021

Suite à cette délibération, une déclaration de vacance d'emploi va être effectuée et une offre d'emploi sera publiée.

DCM 2021-02-03 Délibération autorisant la revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel

Le conseil municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux, notamment son article 136 ;
Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 1-2 qui prévoit que la rémunération des agents contractuels sous contrat à durée (in)déterminée fait l'objet d'un réexamen au moins tous les trois ans ;

Vu la délibération en date du 27 juin 2012 créant l'emploi d'adjoint administratif pour une durée hebdomadaire de 14h, rémunéré au 1^{er} échelon,
Vu l'entretien d'évaluation en date du 19 février 2021;
Considérant que les résultats professionnels au regard des objectifs fixés à l'agent justifient la revalorisation de la rémunération de l'intéressée;
Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ; le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

La rémunération de l'emploi de l'adjoint administratif en charge de l'agence postale communale est modifiée et sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif, sur la base du 11^{ème} échelon à compter du 1^{er} mars 2021.
Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2021.

DCM 2021-02-04 Programme des travaux sylvicoles 2021

Le Maire propose de voter les travaux suivants comme suit :

-travaux préalables à la régénération : préparation de la végétation avant régénération : 853,60 euros HT. Le Conseil municipal valide à l'unanimité.

DCM 2021-02-05 Groupement de commandes pour la réalisation des contrôles des poteaux incendie pour la période 2022-2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 (article 77) et le décret n°2015-235 du 27 février 2015, le SDIS a dû mettre en place un règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

Jusqu'à présent, le contrôle de ces poteaux d'incendie était réalisé par les pompiers du SDIS. Mais compte tenu de la réglementation susvisée qu'il faut désormais mettre en application, les communes (ou leurs intercommunalités si la compétence leur a été transférée) sont dans l'obligation de reprendre ce contrôle, qui, au travers du nouveau règlement du SDIS, a été allégé pour être porté à une périodicité de 3 ans au lieu de 1 an actuellement.

Monsieur le Maire ajoute qu'en complément, et afin que cette charge ne grève pas leurs finances et n'entraîne pas de nouvelles contraintes techniques, deux mesures sont proposées aux collectivités concernées (communes et intercommunalités) :

- d'une part, une baisse des cotisations du SDIS équivalente au plus au coût du contrôle annuel des poteaux (mise en place en 2019) ;
- d'autre part, la mise en place d'un groupement de commandes en vue de conclure des accords-cadres par lots, sur les 5 territoires de Moselle, afin d'optimiser et de réduire le coût de ces contrôles.

En effet, la mise en place d'un premier groupement de commandes a eu lieu en 2018, à travers un accord-cadre à bons de commande d'une durée de 3 ans, pour chaque territoire, soit jusqu'au 01/08/2021. En sachant que les derniers bons de commandes s'exécuteront jusqu'au 31/12/2021. La démarche s'étant avérée concluante, ce nouveau groupement vise à renouveler ce dispositif pour les années à venir, à compter du 01/01/2022 et couvrant les années 2022, 2023 et 2024.

Monsieur le Maire précise que le nouveau groupement de commandes, qui sera mis en place pour le 01/01/2022, n'engendrera aucun frais pour les membres. En effet, le Département de la Moselle, tant au titre de la solidarité territoriale, qu'en qualité de propriétaire de poteaux d'incendie, prendra en charge à la fois les études, la constitution du cahier des charges pour les consultations des entreprises, les mesures de publicité qui y sont liées, ainsi que le suivi de la bonne exécution du marché par Moselle Agence Technique, en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département de la Moselle (coordonnateur) a mandaté son assistant Moselle Agence Technique pour créer un groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants.

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Moselle) et que le début des prestations sera fixé après la clôture du contrat actuel. Monsieur le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

L'exposé de Monsieur le Maire, entendu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- AUTORISE l'adhésion de la commune de Walschbronn au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour le contrôle du parc d'hydrants : poteaux et bouches d'incendie ;
- APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants : poteaux et bouches d'incendie (jointe en annexe)
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants : poteaux et bouches d'incendie ;
- AUTORISE le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;
- AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant ; issus du groupement de commandes pour le contrôle du parc d'hydrants et pour le compte des membres du groupement ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- PRECISE que les dépenses inhérentes au contrôle du parc d'hydrants seront inscrites aux budgets correspondants.

DCM 2021-02-06 Réflexion sur l'éolien

Le Maire fait part de son souhait de consulter le conseil municipal sur la question de la poursuite ou non des réflexions portant sur le développement de l'éolien sur les hauteurs de Walschbronn (parcelles définies dans le cadre du PLUi pour l'installation des aérogénérateurs). A ce jour, seuls des échanges ont eu lieu d'abord avec l'UEM (fournisseur d'électricité et de gaz) puis avec ENESI, filiale française de Windkraft Simonsfeld AG.

Le Maire propose, sans que cela n'engage la commune à aucun niveau, qu'une étude d'impact (environnemental, visuel, financier) soit présentée par ENESI et aux frais d'ENESI, et souhaite qu'une réunion publique soit organisée afin que le projet puisse être présenté à la population de Walschbronn.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la proposition du Maire.

Le Maire souhaite partager le projet avec l'ensemble des habitants car cela a un impact fort sur les nuisances sonores et visuelles. Pour l'instant, aucune décision d'implantation n'a été prise et aucune décision ne sera prise sans l'avis des habitants.

DCM 2021-02-07 Location du logement situé au 4 rue de l'école

A partir du 1^{er} avril 2021, le nouveau locataire sera Monsieur Sven GOLZ. Le loyer s'établit à 417 euros. Le versement d'une caution égale à un mois de loyer sera demandé ainsi qu'un cautionnaire.

Pour mémoire, le logement est libre depuis le 11 octobre 2020. L'ouvrier communal y a réalisé divers travaux de rafraîchissement ainsi que dans l'ancien logement de Madame SCHWIRZ disponible depuis le 1^{er} janvier 2021.

- Points divers

- Le prochain conseil municipal aura lieu le 24 mars.
- Christian KLEIN présente la page personnalisée qui sera insérée dans la bande dessinée « La Moselle déracinée ». Quelques ajustements seront faits notamment le rajout d'une photo du château du Weckersburg.

Fin de la séance à 17h55

Christian SCHWALBACH
Maire